NON à ce projet de loi sur les retraites !
OUI à la retraite à 60 ans à taux plein !
Face au mépris du Gouvernement, la mobilisation !

Ensemble nous constatons que, malgré la mobilisation puissante des salarié-e-s des journées des 7 et 23 septembre, de la manifestation du 2 octobre et malgré le refus largement constaté dans la population des mesures présentées à la hussarde au Parlement, le Gouvernement ne modifie en rien le cœur du projet de loi sur les retraites.

Ensemble, nous réaffirmons notre refus de ce projet de loi injuste et inacceptable qui, avec le report des âges légaux et l'allongement des durées de cotisation, aura pour conséquence la paupérisation des futur-e-s retraité-e-s, de toutes et tous les salarié-e-s et en premier lieu les femmes et les jeunes. Nous réaffirmons notre volonté d'une réforme juste et d'une véritable répartition des richesses dans le financement.

Nous ne lâcherons rien pour défendre notre bien commun que sont les retraites.

Face à l'autisme gouvernemental, nous appelons les salarié-e-s à la combativité et à l'amplification du mouvement, à travailler à étendre et généraliser la grève, notamment par la reconduction de l'action décidée dans le cadre d'assemblées générales unitaires du personnel dans les entreprises et les divers services de l'état.

Ensemble, nous appelons les salarié-e-s à participer aux actions interprofessionnelles proposées tant au niveau national que local, nous les appelons à organiser des assemblées générales dans les entreprises et services pour discuter des actions à mener, décider de la grève le 12 octobre et débattre de la suite à donner.

Alors que le texte de loi entre dans sa phase de discussion au Sénat à partir du 5 Octobre, les organisations syndicales de la Haute-Garonne réaffirment leur opposition ferme à ce projet et appellent les salarié-e-s du public et du privé, les jeunes, les privé-e-s d'emplois, les retraité-e-s à se rassembler et à manifester massivement.
Rien n'est joué !
Ensemble pour gagner la retraite à 60 ans à taux plein pour toutes et tous !

Certes les salariés nous disent être étranglés financièrement, oui la grève coûte cher, mais elle coûtera toujours moins cher que les deux années de vie que l'on veut nous voler.

- ➔ *212 milliards d'euros de bénéfices pour les entreprises françaises du CAC 40 entre 2007 et 2009.*
- ➔ *3 milliards par an de « niches fiscales » réservées aux 1% plus riches*
- ➔ *32 milliards d'exonérations de cotisations sociales (stock options, intéressement, mesures « pour l'emploi »)*
- ➔ *36 milliards de dividendes distribués aux actionnaires des entreprises du CAC 40 en 2009 ; et le chiffre a presque doublé au 1er semestre 2010 par rapport à 2009*
- ➔ *Entre 2004 et 2007, les 0,01% les mieux payé-e-s ont gagné 40% de plus*

De l'argent, il y en a !

Mardi 12 Octobre 14 h 30
Tous et Toutes en Grève !
Saint-Gaudens Place J. Jaurès

Le 12 octobre 2010,

Tous les salariés en grève et dans la rue,
Pour la retraite à 60 ans **à taux plein**,
L'augmentation des salaires et de véritables emplois !

Pendant le débat sur les retraites les mauvais coups continuent de pleuvoir :

La médecine du travail *en passe d'être anéantie à la suite d'un dépôt d'amendement sur le projet de loi* ***des*** *retraites.*

La Sécu : *vos médicaments moins bien remboursés et la mutuelle qui augmentera.*

Le Budget de l'état : 40 milliards *d'économies supportées par le plus grand nombre* ***mais*** *les niches fiscales pour les riches épargnées.*

La dotation aux collectivités territoriales *en baisse, moins de budget pour votre commune, ou département = moins de services rendus.*

La loi « NOME » *qui impliquera une augmentation de l'énergie électrique.*

Le droit de grève en France est:

- un **droit garanti par la Constitution**,
- un **droit individuel des salariés,**
- Bref, **c'est une liberté individuelle**

A contrario de ce qui est annoncé dans nombre d'entreprises, **le droit de grève n'est pas un droit réservé aux organisations syndicales.**

Le droit de grève est donc un droit individuel et aucun salarié ni aucun citoyen ne peut priver un autre salarié de sa liberté de faire grève.

Exemple : Dans une entreprise ne comportant qu'un seul salarié, celui-ci a le droit de faire grève s'il répond à un mot d'ordre de grève national. Des salariés peuvent cesser le travail dans le cadre d'une grève nationale interprofessionnelle s'il s'agit de soutenir des revendications professionnelles : défense des retraites, refus des blocages des salaires etc..

Le salarié doit-il se déclarer gréviste ?

Oui, c'est au salarié absent de son poste de travail de justifier cette absence, en l'occurrence par sa participation à la grève. L'employeur ne peut présumer qu'un salarié absent est gréviste. Il doit lui demander les motifs de son absence.

Un gréviste peut-il être sanctionné ?

Non, un salarié ne peut être sanctionné ou licencié en raison de l'exercice normal du droit de grève. Une telle sanction ou licenciement serait nul

CE N'EST PAS LA SEULE AFFAIRE DES SYNDICATS MAIS DE TOUS LES TRAVAILLEURS.

Donc, que l'on soit du public ou du privé, jeune ou retraité, privé d'emplois ou précaire, nous avons tous notre place dans le mouvement social.

Nous pouvons TOUS faire grève, qu'il y ait ou non un syndicat dans l'entreprise, tous les salariés sont couverts par l'appel National.

La grève est un droit qu'il est urgent d'utiliser pour exprimer notre opposition à la politique de destruction sociale, en particulier concernant les retraites et pour imposer d'autres choix.

Agissons pour améliorer notre quotidien, garantir un meilleur avenir, et une société juste et équitable.

Certes les salariés nous disent être étranglés financièrement, oui la grève coûte cher, mais elle coûtera toujours moins cher que les deux années de vie que l'on veut nous voler.

NE RESTONS PAS EN DEHORS DE LA LUTTE
ENSEMBLE MOBILISONS-NOUS

LE 12 OCTOBRE 2010 A 14H30
ST GAUDENS PLACE J. JAURES

Collectif Retraites Comminges ATTAC-CGT-FASE-CCAL-FSU-PCF-PG-PS-Solidaires

Ne pas jeter sur la voie publique